

**Présents** : Alain Dou, Cathy Michalyk, Roselyne Marquié, Baptiste Marquié.

**Absent excusé** : Nicolas Guigard.

**Secrétaire de séance** : Cathy Michalyk.

**Ouverture de la séance** : 18h45.

**- 1 : Participation frais de transport, contrat aidé:**

Suite à la demande de l'aide-maternelle et à l'occasion du suivi de sa formation dans le cadre de son contrat-aidé, M. le Maire propose une participation partielle de la commune aux frais de transport occasionnés par le suivi de cette formation à hauteur de 196 € sur la base du barème des frais kilométriques 2019 des impôts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation partielle aux frais de transports.

**- 2: Décision modificative n°1 :**

Pour insuffisance de prévision, il convient de budgétiser la somme de 900€ au 6531 du 615221.

**-3 : Questions diverses :**

**Servitude de passage** : suite à la demande de servitude de passage de M.et Mme MOREAU, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas accorder de servitude de passage devant l'ALAE au jardin de la Liberté. Un accord verbal avait été donné par l'ancienne municipalité. Cependant, la municipalité en place décide de ne pas accorder de servitude devant notaire aux motifs suivants : le passage fait partie du domaine privé de la Commune et le bâtiment l'ancienne mairie étant réservée au périscolaire et à l'école depuis 2014 suite à des aménagements, la commune peut être amenée à devoir clôturer et fermer le Jardin de la Liberté pour des motifs de sécurité ou autre en fonction des nécessités futures.

**Lions Clubs** : M.le Maire informe l'équipe municipale de l'organisation du Rallye de Mazères avec un passage potentiel à Cagnac le 15 septembre 2019. A cette occasion, la salle communale sera mise gratuitement à disposition comme à toute association.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire, Alain DOU.

